

Conseil municipal

Séance du 22 juillet 2011

Présents : Bernard Vougnon, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Colette Henriët, Alain Roset, Jean-Paul Maujean, Daniel Moine, Dominique Rieffel, Philippe Tisserand.

Absents : Jean-François Bertin, Claude Crance, Céline Gayet, Michel Hummel, Jean-Luc Royer, Marie-Jo Vergon-Trivaudey.

Procurations : de Céline Gayet à Colette Henriët ; de Claude Crance à Jean-Luc Guillaume ; de Michel Hummel à Philippe Tisserand.

Secrétaire : Jérôme Gayet

Informations

* Regroupement Sivom ACN – Sivos de la Lanterne

Une première rencontre entre le Sivom Audeux Chaucenne Noironte, le Sivos de la Lanterne et les maires concernés a permis de constater l'opposition unanime au projet de la commission préfectorale. Une rencontre avec Gabriel Beaulieu, membre de cette commission et vice-président de la CAGB a conduit à l'élaboration d'un argumentaire évoquant les raisons de l'opposition au projet, et notamment le souci historique du Sivom ACN de conserver une école dans chaque commune. Ce document a été transmis à Gabriel Beaulieu.

* Plan local d'urbanisme

Le bureau d'études, après quelques corrections et compléments aux documents précédents, a fourni un nouveau fascicule sur les scénarios possibles sur Chaucenne. Des documents d'étude (un pour trois conseillers) sont à faire circuler et à analyser.

* Recrutement d'une directrice pour la halte garderie

La directrice actuelle de la halte-garderie a trouvé un travail à mi-temps en CDI à l'Adapei, qu'elle souhaite prendre. Il est donc nécessaire de recruter une nouvelle directrice avant la fin du contrat actuel, le 22 août 2011. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà étudiées.

Délibération :

Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter une nouvelle directrice pour la halte-garderie, dès le mois d'août.

Vote pour à l'unanimité.

* Modification du budget eau-assainissement

Une erreur de calcul sur les frais financiers implique le prélèvement de 1 000 € sur l'excédent de fonctionnement pour abonder la ligne permettant de payer les encours de l'emprunt.

Délibération :

Vote pour à l'unanimité.

* Crédit nouveau au budget municipal

Une disposition de la réforme de la loi SRU sur le financement des réseaux n'a pas été prise en compte au budget général. Afin de financer une extension du réseau électrique, il convient de prélever 4 800 € sur le compte 21311 programme 804 (provision pour la restauration de la mairie) et d'abonder ainsi un compte nouveau n° 217534 pour les extensions de réseau.

Délibération :

Vote pour à l'unanimité.